



Modification simplifiée n°2 (MS2) du PLUi Grand Lac (ex-Calb) par la commune d'Aix-les-Bains

Publié le 22 août 2023
Dernière modification le 18 février 2025

Modification simplifiée n°2 (MS2) du PLUi Grand Lac (ex-Calb) par la commune d'Aix-les-Bains

La commune d'Aix-les-Bains a pris l'initiative d'engager une **procédure de modification simplifiée n°2** en application de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme car la modification ne concerne que son territoire. Cette procédure a été engagée par arrêté n° 128/2023 du 21 juin 2023 de monsieur le Maire de la commune d'Aix-les-Bains.

A l'issue de la mise à disposition effectuée du 9 octobre au 10 novembre 2023, son bilan a été tiré par M. le Maire et présenté devant le conseil communautaire de Grand Lac qui a approuvé, par délibération du 12/12/2023, cette procédure de modification simplifiée n°2.

Les objectifs du projet de modification simplifiée n°2

Le projet de modification simplifiée n°2 d'Aix-les-Bains a principalement pour objectifs de :

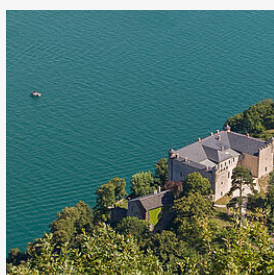
- › Créer une OAP valant règlement sur le secteur de l'ancien hôtel Métropole,
- › Ajuster le périmètre de la zone UB le long de l'avenue St Simond,
- › Créer un STECAL pour permettre la construction d'un établissement d'action sociale,
- › Agrandir le STECAL Aeq sur l'ensemble des installations équestres et augmenter l'emprise au sol maximale,
- › Augmenter la hauteur des constructions dans le secteur Sous Gare,
- › Créer un linéaire commercial,
- › Adapter l'OAP A25 à l'évolution du quartier Marlioz,
- › Supprimer des emplacements réservés,

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-approuvees/modification-simplifiee-n2-ms2-du-plui-grand-lac-ex-calb-par-la-commune-daix-les-bains?>

- > Toiletter le règlement écrit et le règlement graphique,
- > Corriger des erreurs matérielles, notamment sur le règlement graphique,
- > Mettre à jour les annexes.

Le dossier de la modification simplifiée n°2

Le dossier de la modification simplifiée n°2 d'Aix-les-Bains approuvée comportant les pièces modifiées est téléchargeable ci-dessous :



GRAND LAC

Service Urbanisme Foncier

📍 1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

🕒 du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

📞 04 79 63 87 44

@ Courriel

📍 ITINÉRAIRE ([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//45.6814015,905628](https://www.google.com/maps/dir//45.6814015,905628))



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.